

PROGRAMME

PASSAJ



Deuxième rencontre :
Violence
sexuelle

Cahier d'animation

Auteures : Francine Lavoie, Marie-Christine Pacaud, Marjolaine Roy et Catherine Lebossé

[Deuxième rencontre: Violence sexuelle]

OBJET

Prévenir la violence sexuelle dans les relations amoureuses et les relations d'amitié.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Sept objectifs généraux ont été retenus :

- 1) Reconnaître les différences entre des relations interpersonnelles saines et celles où il y a présence de violence sexuelle;
- 2) Promouvoir le droit à des valeurs et à des limites personnelles sur le plan de la sexualité;
- 3) Reconnaître la responsabilité de la personne qui se montre violente dans une relation sexuelle;
- 4) Promouvoir le rôle aidant des témoins et des personnes qui reçoivent des confidences;
- 5) Comprendre l'importance des messages clairs et directs en matière de sexualité en valorisant l'affirmation de soi;
- 6) Affirmer la nécessité de s'assurer du consentement mutuel en matière de sexualité;
- 7) Sensibiliser les élèves aux conséquences de la violence sexuelle.

OBJECTIFS PARTICULIERS

À l'aide d'exemples fictifs illustrant différentes situations de violence sexuelle à l'intérieur d'une relation amoureuse stable ou d'une relation d'un soir entre jeunes :

- a) Mettre en évidence les éléments de violence sexuelle;
- b) Distinguer les éléments d'une situation amoureuse saine des éléments d'une situation de violence sexuelle;
- c) Exprimer de l'empathie et offrir du soutien à la personne victime de violence sexuelle;
- d) Déterminer des comportements à adopter lorsqu'on est témoin d'une situation de violence sexuelle ou si l'on reçoit des confidences à ce sujet;
- e) Reconnaître la personne violente sexuellement comme responsable de la violence qu'elle exerce sur l'autre plutôt que de blâmer la personne victime;
- f) Reconnaître les conséquences de la violence sexuelle pour la personne qui la subit;
- g) Préciser les conséquences de la violence sexuelle pour la personne qui l'exerce.

À l'aide d'un questionnaire remis à la fin de l'activité :

- h) Réfléchir à ses propres valeurs et limites au plan de la sexualité afin de pouvoir mieux les exprimer;

À l'aide du feuillet d'information :

- i) Définir le concept de santé sexuelle;
- j) Illustrer par des exemples la sexualité blessante et l'agression sexuelle au sens de la loi;
- k) Outiller la personne témoin, la personne victime et la personne qui commet l'agression afin de prévenir la violence sexuelle;
- l) Reconnaître des facteurs de risque liés à la violence sexuelle;
- m) Indiquer les personnes-ressources et les organismes d'aide dans le domaine.

[Déroulement de la rencontre]

Qu'entendons-nous par violence sexuelle ?

Les auteures du programme PASSAJ ont volontairement choisi d'utiliser le terme de violence sexuelle afin d'inclure toutes les violences à caractère sexuel, qu'elles soient ou non réprimées par la loi. L'élément commun à ces violences est une contrainte physique ou morale qui entraîne la soumission sexuelle d'une personne. Dans tous les cas, le consentement de la victime est soit obtenu sous une contrainte plus ou moins forte, soit absent, soit nié, soit non valable.

Cette définition couvre par exemple, le fait d'obliger une personne à avoir une caméra Web dans sa chambre afin de la voir nue, de forcer son ou sa partenaire à imiter des actes pornographiques, de refuser d'utiliser un condom, ainsi que le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles sous la menace d'une arme.



Conseil d'animation: retenez que le temps est inscrit à titre indicatif. Un total de 70 minutes est prévu pour insérer l'animation dans une période de 75 minutes de classe.

	TEMPS	PAGE
1 ENTRÉE EN MATIÈRE	7 MINUTES	4
1.1 Salutations, rappel et annonce du thème de la rencontre		4
1.2 Messages préalables sur les façons de fonctionner dans nos rencontres		4
1.3 Aspects positifs des relations sexuelles		5
2 DÉFINITION DE L'AGRESSION SEXUELLE AU SENS DE LA LOI	10 MINUTES	6
3 MISES EN SITUATION : COMMUNICATION ET SEXUALITÉ	45 MINUTES	11
3.1 Formation des équipes et travail d'équipe	(13 minutes)	11
3.2 Synthèse en classe des situations		12
3.3 1 : Vincent et Laura au feu de camp	(6 minutes)	13
3.4 2 : Marc et Sophie qui fait des pressions	(6 minutes)	15
3.5 3 : Roxane et Gabriel, une nuit	(10 minutes)	17
3.6 4 : Jérôme et Ariane, une soirée	(10 minutes)	19
4 CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE SEXUELLE	4 MINUTES	21
5 POUR CONCLURE	4 MINUTES	24
5.1 Messages à retenir		24
5.2 Distribution des documents		25

Matériel

- un tableau avec des craies;
- un rétroprojecteur et un écran;

Transparents

Huit transparents :

Numéro	Situation	Description
2.1		Définition de l'agression sexuelle au sens de la loi
2.2	1	Vincent et Laura au feu de camp
2.3	2	Marc et Sophie qui fait des pressions
2.4	3	Roxane et Gabriel, une nuit
2.5	4	Jérôme et Ariane, une soirée
2.6a		Conséquences possibles de la violence sexuelle pour la personne qui la subit
2.6b		Conséquences possibles de la violence sexuelle pour la personne qui l'exerce
2.7		Messages à retenir

Fiches des équipes

Une fiche par équipe.

Il y a quatre situations différentes, une seule est remise par équipe.

Numéro	Situation	Description
2.1	1	Vincent et Laura au feu de camp
2.2	2	Marc et Sophie qui fait des pressions
2.3	3	Roxane et Gabriel, une nuit
2.4	4	Jérôme et Ariane, une soirée

Photocopies du matériel à distribuer

Pour chaque élèves et pour l'enseignant ou l'enseignante :

- Un formulaire d'évaluation de la rencontre
- Un feuillet # 2 : «Une sexualité saine ou une sexualité blessante»
- Deux exemplaires du questionnaire : «Réflexion personnelle sur mes désirs et limites»

1 [*Entrée* en matière]

1.1 Salutations, rappel et annonce du thème de la rencontre

Bonjour! Je m'appelle _____. Je viens discuter du deuxième thème de PASSAJ. Pour ceux et celles qui étaient absents ou absentes à la première rencontre, je rappelle que nous avons discuté du contrôle à partir de l'histoire d'Amélie et de Jonathan. Cette histoire illustre comment le contrôle s'installe et évolue dans une relation. Nous avons reconnu l'importance de nous fier à notre intuition pour remarquer les premiers indices de contrôle. Nous avons également discuté de l'aide que peuvent nous apporter les personnes qui nous entourent pour différencier une relation amoureuse saine d'une relation où il y a de la violence. Nous avons précisé que c'est essentiel de garder un contact avec notre entourage, car souvent la personne qui est contrôlante a tendance à isoler l'autre.

Aujourd'hui, nous discuterons en équipe de la violence dans le contexte particulier des relations sexuelles. Dans les situations présentées, les partenaires n'ont pas ni les mêmes limites ni les mêmes désirs sexuels. De plus, une des deux personnes utilise des moyens qui sont contrôlants pour obtenir le contact sexuel désiré.

1.2 Messages préalables sur les façons de fonctionner dans nos rencontres



Nous allons travailler à partir de quatre situations fictives. Vous connaissez peut-être d'autres exemples, mais je tiens à ce que nous ne parlions pas en classe de situations pouvant porter atteinte à la **vie privée** des personnes impliquées. À la fin de la rencontre, je distribuerai les **coordonnées de personnes-ressources** que vous pourrez appeler si vous ressentez le besoin de parler d'une situation particulière. Aussi, je serai disponible si vous avez des questions.

Quand j'emploie l'expression «relations amoureuses», j'inclus tous les types de relations; les relations stables, les relations d'un soir et les relations sexuelles avec des amis ou amies.



Je vous rappelle qu'au cours des échanges, nous valorisons le respect des différences (ex. : orientation sexuelle, valeurs, expériences personnelles), le non-jugement, la confidentialité, la reconnaissance mutuelle, le fait de recevoir et de respecter le point de vue des autres. L'expression des idées de chacun et chacune doit se faire dans un respect mutuel, c'est-à-dire sans ridiculiser ou dévaloriser l'opinion d'autrui, tout en critiquant les commentaires déplacés, les propos racistes ou sexistes.

1.3 Aspects positifs des relations sexuelles

Une relation sexuelle devrait être agréable. Selon vous, à quelles conditions une relation sexuelle peut-elle être épanouissante pour les deux partenaires?

-  Retenez qu'il ne s'agit pas de faire une liste exhaustive des réponses données par les élèves.
-  Poursuivez la discussion après avoir noté quelques idées au tableau.

Les conditions d'une relation sexuelle épanouissante peuvent varier un peu d'une personne à l'autre selon ses propres valeurs. En résumé, il existe trois conditions minimales pour établir des relations sexuelles positives :

-  Écrivez au tableau le titre «Les trois C» et les trois thèmes soulignés. Expliquez-les verbalement.
-  Probablement qu'au moins une de ces conditions aura été indiquée par les élèves : relevez leur apport à ce sujet.

Les trois C

1. Connaître ses propres désirs et limites

Il faut savoir quels types d'activités sexuelles vous conviennent personnellement et lesquelles ne vous conviennent pas. Vos désirs et vos limites subissent l'influence de vos valeurs personnelles et peuvent varier selon le contexte dans lequel a lieu la relation. Pour être à l'aise avec vos choix, vous devez d'abord apprendre à vous connaître. À la fin de la rencontre, je vais distribuer un questionnaire qui vous permettra d'y réfléchir.

2. Communiquer efficacement

Il est important de faire connaître clairement ses désirs et limites à son ou à sa partenaire, car personne ne peut deviner ou se fier à son impression pour imaginer ce que l'autre veut. Afin qu'une relation sexuelle soit plaisante, il faut que chaque partenaire soit capable d'écouter et de respecter l'autre.

3. Consentir mutuellement

Le consentement est mutuel lorsque les deux partenaires acceptent de poser certains gestes et qu'ils sont d'accord avec le contexte dans lequel a lieu la relation. Il ne doit pas être obtenu par la menace ou en échange de promesses. Le consentement est essentiel, car, selon la loi, s'il n'y a pas consentement, il y a agression.

2 [Définition de l'agression sexuelle au sens de la loi]

[Messages à transmettre]

Pour avoir des relations sexuelles agréables, il est nécessaire de connaître et de communiquer vos désirs et vos limites ainsi que de vous assurer du consentement mutuel. Vous connaîtrez probablement à un moment de votre vie des situations de malaise et peut-être même de violence sexuelle ou en serez témoins. C'est donc dire que ce n'est pas tout le monde qui connaît et applique les «trois C».

La violence sexuelle, c'est du contrôle lié à la sexualité. C'est le cas lorsqu'une personne impose ses besoins à l'autre dans une relation. La violence sexuelle peut, dans certains cas, être considérée légalement comme une agression sexuelle.



Questions à poser aux élèves avant de présenter la définition de l'agression sexuelle au sens de la loi.

1. Qu'est-ce qu'une agression sexuelle selon le Code criminel au Canada?
2. Doit-il y avoir usage de la force physique?
3. Doit-il y avoir pénétration?



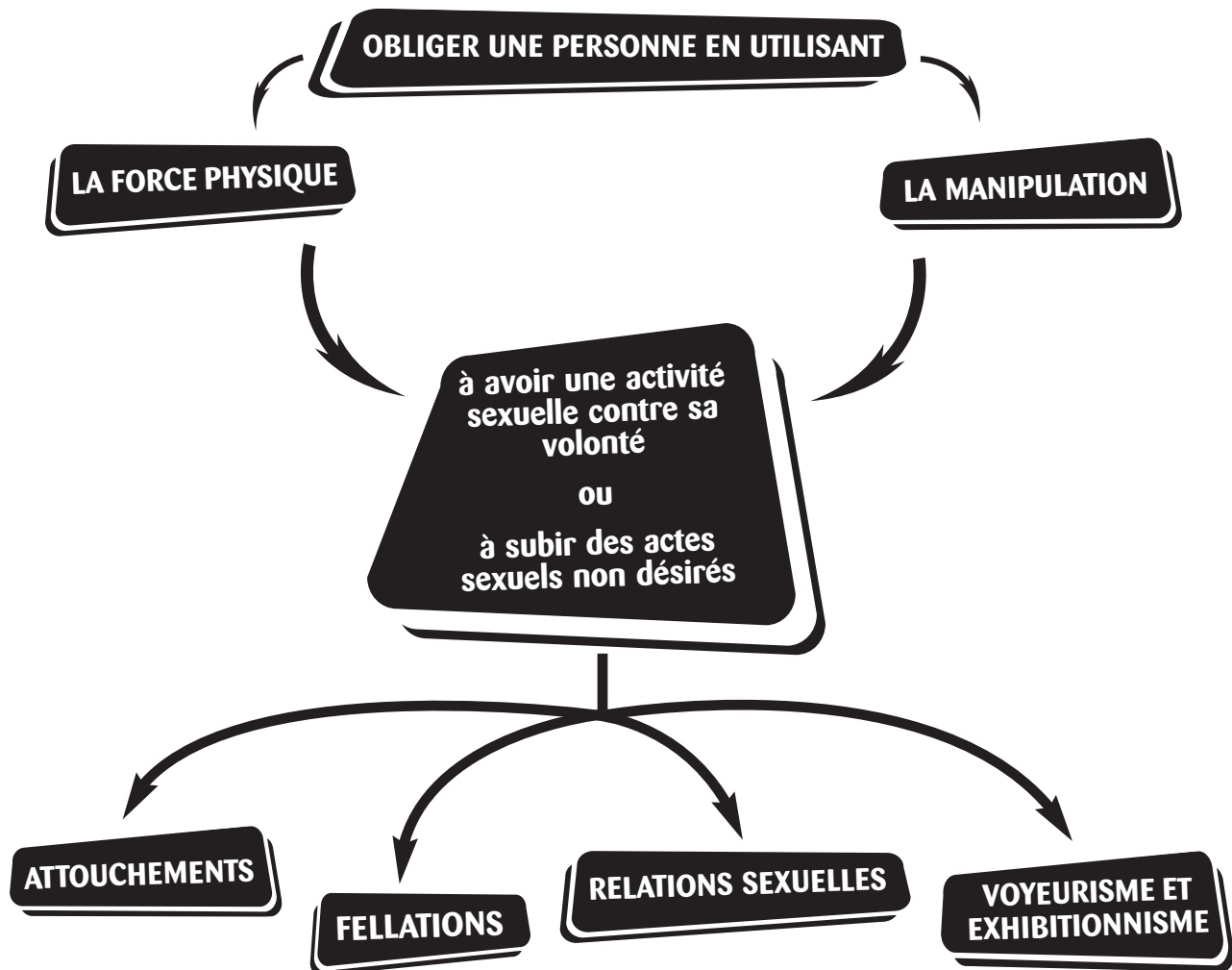
CONSEIL D'ANIMATION

Retenez que l'objectif des questions précédentes est d'amorcer un questionnement. Vous pouvez donc présenter aux élèves le transparent 2.1 sitôt que vous avez obtenu des réponses sommaires. Les deux paragraphes qui suivent vous aident à préciser la première section de la définition de l'agression sexuelle (les éléments encadrés sur le transparent). La page qui suit le transparent vous aide à préciser la deuxième section du transparent (notion de consentement).

Commettre une agression sexuelle au sens de la loi, c'est avoir une activité à connotation sexuelle sans le consentement mutuel des partenaires. Si l'autre ne veut pas, des baisers ou des caresses peuvent être considérés comme une agression sexuelle, et ce, même si la force physique n'est pas utilisée pour les obtenir.

Menacer de faire du mal à l'autre en cas de refus d'avoir un contact sexuel, l'obliger à avoir une relation orale ou poursuivre de façon insistante des tentatives d'attouchements malgré le refus de l'autre sont, au sens de la loi, des exemples d'agression sexuelle.

[L'agression sexuelle, c'est :]



Il est donc essentiel de s'assurer d'avoir le consentement libre et éclairé de toute personne avec qui l'on veut avoir une relation sexuelle. Sinon, il s'agit d'un acte criminel.

Selon la loi, il y a trois conditions essentielles pour pouvoir donner son consentement :

- 1) Avoir 14 ans ou plus;
- 2) Être capable de former son consentement (état de conscience suffisant);
- 3) Être libre de refuser en tout temps



Continuez la lecture du transparent (la section qui précise la notion de consentement). Expliquez chacune des modalités de la loi. À titre d'information, des articles pertinents du Code criminel sont présentés plus loin. Évitez à cette étape-ci de longues discussions, car, elles auront plutôt lieu en équipes de travail à partir des scènes et des questions qui s'y rattachent.

AVOIR 14 ANS OU PLUS

La loi dit que seules les personnes de 14 ans et plus sont aptes à donner leur consentement pour avoir une activité sexuelle.

Elle précise cependant les éléments qui permettent à une personne d'avoir une activité sexuelle avec un ou une partenaire de 12 ou 13 ans. Cette personne :

- doit avoir moins de 16 ans;
- ne doit pas avoir plus de 2 ans de différence d'âge avec le ou la partenaire de 12 ou 13 ans;
- ne doit pas être en situation d'autorité (ex. : gardien ou gardienne, moniteur ou monitrice de terrain de jeu, entraîneur ou entraîneuse);
- ne doit pas faire usage de force, de pression ou de menace pour obtenir le consentement de son ou de sa partenaire.

En aucun cas, le consentement d'une personne de 11 ans et moins n'est valide, car la loi protège les enfants des abus.

ÊTRE CAPABLE DE FORMER SON CONSENTEMENT (ÉTAT DE CONSCIENCE SUFFISANT)

Une personne qui a des échanges sexuels avec quelqu'un qui est sous l'effet de la drogue ou de l'alcool pourrait être accusée d'un acte criminel ou d'infractions d'ordre sexuel car l'affaiblissement de la conscience de la personne, de sa capacité de juger pourrait être considérée comme une incapacité à donner son consentement.

Attention : si la personne qui est accusée est elle-même sous l'effet de la drogue ou de l'alcool, l'affaiblissement volontaire de sa conscience ou de sa capacité de juger ne constitue pas un moyen de défense. Elle serait quand même accusée d'avoir commis un acte criminel.

ÊTRE LIBRE DE REFUSER EN TOUT TEMPS ET EN TOUTE SÉCURITÉ

Une personne qui a manifesté son accord à des échanges sexuels mais qui s'est sentie obligée de le faire peut porter plainte pour agression sexuelle si 1) elle craignait que l'autre n'emploie la force à son égard ou envers quelqu'un d'autre ou 2) si elle a été incitée à l'activité sexuelle par abus de confiance ou de pouvoir.



 En complément d'information, prenez connaissance de quelques-uns des articles du Code criminel applicables ¹.

• GÉNÉRALITÉS

« Toute agression sexuelle consiste fondamentalement en des voies de fait au sens de l'article 265 du Code criminel. L'élément distinctif est que l'agression doit avoir été commise dans des circonstances de nature sexuelle, de manière à porter atteinte à l'intégrité de la personne victime.

Le Code criminel canadien classifie l'agression sexuelle selon la sévérité et la manière dont elle a été commise :

- (article 271 : Agression sexuelle simple (niveau 1) : contacts physiques à caractère sexuel : attouchements, pénétration sans usage de la force ni blessure infligée.
- (article 272 : Agression sexuelle armée ou infligeant des lésions corporelles (niveau 2) : contacts physiques à caractère sexuel mais avec un degré de violence accru : agression avec une arme ou commise par plusieurs personnes, menaces d'infliger des blessures à la victime ou à d'autres personnes, lésions corporelles occasionnées à la victime.
- (article 273 : Agression sexuelle grave (niveau 3) : vise les victimes qui ont été blessées, mutilées, défigurées ou dont la vie a été mise en danger.

Plus le niveau de gravité de l'agression est élevé, plus la personne reconnue coupable recevra une peine sévère. »

• VICTIME DE MOINS DE 14 ANS

« Est coupable, soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de 10 ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel,

- touche, directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant âgé de moins de 14 ans (article 151 : contact sexuel);
- invite, engage ou incite un enfant âgé de moins de 14 ans à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement, avec une partie du corps ou avec un objet (article 152 : incitation à des contacts sexuels).

Lorsqu'une personne est accusée d'une infraction prévue aux articles 151 ou 152 (et autres) à l'égard d'un plaignant âgé de moins de 14 ans, ne constitue pas un moyen de défense le fait que le plaignant ait consenti aux actes à l'origine de l'accusation (article 150.1(1)).

Une personne âgée de 12 ou 13 ans ne peut être jugée pour une infraction prévue aux articles 151 ou 152 ou au paragraphe 173(2) que si elle est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis du plaignant ou est une personne à l'égard de laquelle celui-ci est en situation de dépendance (article 150.1(3)). »

Les références légales proviennent du Code criminel à jour en date du 10 décembre 2006, tirées du site Web de Justice Canada le 14 janvier 2007 : <http://laws.justice.gc.ca>

• AUTRES CAS

« Le consentement du plaignant ne se déduit pas, pour l'application des articles 271, 272 et 273 (agression sexuelle), des cas où :

- a) l'accord est manifesté par des paroles ou par le comportement d'un tiers;
- b) il est incapable de le former;
- c) l'accusé l'incite à l'activité par abus de confiance ou de pouvoir;
- d) il manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à l'activité;
- e) après avoir consenti à l'activité, il manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à la poursuite de celle-ci (article 273.1(2)).

Ne constitue pas un moyen de défense contre une accusation fondée sur des articles 271, 272 ou 273 (agression sexuelle) le fait que l'accusé croyait que le plaignant avait consenti à l'activité à l'origine de l'accusation lorsque, selon le cas :

- a) cette croyance provient :
 - 1) soit de l'affaiblissement volontaire de ses facultés;
 - 2) soit de son insouciance ou d'un aveuglement volontaire;
- b) il n'a pas pris les mesures raisonnables, dans les circonstances dont il avait alors connaissance, pour s'assurer du consentement (article 273.2). »

[Messages à transmettre]

La nuance n'est pas toujours évidente entre une expérience désagréable, une situation de violence sexuelle et une agression sexuelle au sens de la loi.

Il vaut mieux toujours s'assurer du consentement mutuel et ainsi éviter de se retrouver dans l'une des situations suivantes:

- se demander s'il faut dénoncer son ou sa partenaire
- essayer de prouver devant la justice que l'autre a donné son consentement, n'a pas subi de menace ni de manipulation.

3 [Mises en situation : communication et sexualité]

3.1 Formation des équipes et travail d'équipe

Nous allons maintenant diviser le groupe en quatre équipes mixtes. Chaque équipe aura une situation différente à discuter et dispose de 10 minutes pour répondre aux questions suggérées. Ensuite, vous regagnerez votre place et un ou une porte-parole de chaque équipe lira la mise en scène sur laquelle celle-ci aura travaillé et présentera vos questions et réponses au groupe. À celui ou celle qui jouera le rôle de secrétaire de l'équipe, je demanderais de ne pas écrire sur les cartons que je vais distribuer mais de prendre plutôt une autre feuille.

Variante : vous pouvez former des équipes plus petites en permettant à plusieurs de discuter de la même situation. Pour cela, il est nécessaire de prévoir un nombre suffisant de copies de chacune des fiches pour chacune des équipes.



DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

L'aide de l'enseignant ou de l'enseignante est appréciée pour la formation d'équipes mixtes. Tentez de former quatre sous-groupes à partir des places assignées en classe, car cela limite les déplacements et évite que les élèves moins sérieux se rassemblent. Faites déplacer les élèves de façon à former quatre groupes suffisamment espacés les uns des autres pour ne pas que les situations et discussions des autres équipes soient entendues. Assurez-vous que l'équipe nomme rapidement un ou une secrétaire efficace pour lire la scène et recueillir les réponses aux questions. Chaque membre d'une même équipe doit être assez près pour bien entendre la lecture de la situation et participer à la discussion.

Remettez une mise en situation différente à chacune des équipes puis calculez environ 10 minutes pour l'exécuter. Pendant l'activité, circulez d'une équipe à l'autre pour répondre aux questions et encourager la participation. Il peut être nécessaire d'intervenir à l'occasion dans certaines équipes afin que la participation soit constructive. Assurez-vous que règne dans chaque équipe un climat qui permette la discussion. Les réponses inscrites par le ou la secrétaire doivent représenter l'avis de l'ensemble du groupe. Aussi, évitez qu'un ou une élève nuise à la discussion en appuyant le recours à la violence ou en ridiculisant les interventions d'autres personnes. Rappelez au besoin les règles de respect présentées en début de rencontre. Une entente préalable avec l'enseignant ou l'enseignante sur vos attentes à son égard est suggérée pour lui préciser la participation attendue de sa part auprès des équipes et pendant la discussion de groupe.

Quelques minutes avant la fin de la discussion en équipe, indiquez aux élèves qu'il leur faudra retourner à leur place.

3.2 [Synthèse en classe des situations]



DÉROULEMENT DE LA MISE EN COMMUN DES RÉFLEXIONS DES ÉQUIPES

Demandez aux élèves de regagner leurs places respectives.

Déposez le transparent 2.2 (situation 1) sur le rétroprojecteur. Demandez à l'élève qui est le porte-parole de l'équipe qui a répondu aux questions de la situation 1 de la lire.

Posez les questions associées à la situation et accueillez les réponses de l'équipe responsable. Les autres élèves peuvent être appelés à réagir tout en respectant le temps attribué à chacune des situations.

Procédez ainsi pour chacune des situations.

Les situations présentées et les questions associées peuvent soulever des préjugés envers les personnes victimes ou mettre en doute la responsabilité de la personne qui commet l'agression. Assurez-vous que l'orientation de la discussion favorise la transmission des messages et des valeurs inhérentes au présent programme de prévention.

La discussion devrait suggérer des possibilités de comportements plus respectueux de la part de la personne qui désire avoir un contact sexuel et, également, favoriser l'intervention des amis ou des amies et des témoins afin d'aider les victimes à éviter les situations de violence sexuelle.

Ayez conscience de la présence possible dans le groupe de personne ayant été impliquées dans une situation de violence sexuelle. En ce sens, une entente avec l'enseignant ou l'enseignante doit être prise au préalable afin d'accompagner vers une personne-ressource l'élève pour qui le contenu de l'animation soulèverait une lourde charge émotive.

Situation	Description	Personnages	Temps
1	Un garçon interprète mal le désir d'une copine	Vincent Laura	6 minutes
2	Une fille fait des pressions répétées à son partenaire	Marc Sophie	6 minutes
3	Un garçon impose une relation sexuelle à sa partenaire	Gabriel Roxane	10 minutes
4	Un garçon utilise l'alcool pour amener sa partenaire à une relation sexuelle	Jérôme Ariane	10 minutes

3.3 [Situation 1 : Vincent et Laura au feu de camp]



PRÉVOYEZ 6 MINUTES POUR LA LECTURE DE LA SCÈNE ET LA DISCUSSION

Si le temps manque, privilégiez les questions 1, 3 et 5.

Les amis et amies de Laura vont à un feu de camp en forêt. Laura n'a pas vraiment envie d'y aller, mais elle accompagne les autres, car elle ne veut pas avoir l'air lâcheuse. Finalement, ce n'est pas si pire, ils se racontent des blagues et chantent autour du feu. Mais, il y a les avances de Vincent qui la dérangent un peu... Cela fait deux fois qu'il essaie de l'embrasser. C'est vraiment gênant pour elle, car Vincent est très populaire dans la gang. Elle n'ose pas le repousser, car elle a peur d'attirer l'attention.

Vincent continue ses avances et se met à caresser les cuisses de Laura. Celle-ci, toujours aussi embarrassée, lui demande s'il veut prendre une marche. Elle a l'intention de lui dire discrètement qu'elle ne veut pas passer la soirée avec lui.

Vincent accepte immédiatement. Il connaît un petit coin tranquille et y amène Laura. Certain que c'est ce qu'elle veut, il l'embrasse et la caresse. Laura lui dit d'arrêter, qu'elle veut juste lui parler. Vincent continue en se disant qu'elle veut aller plus loin puisqu'elle s'est arrangée pour être seule avec lui, mais qu'elle doit être trop timide pour le dire. Laura se fâche et lui crie d'arrêter. Vincent la laisse tranquille et ils retournent au feu de camp sans dire un mot.

Laura rentre chez elle plus tard que prévu et ses parents la questionnent. Elle leur raconte finalement ce qui s'est passé. Choqués, son père et sa mère lui disent que c'est une agression sexuelle et qu'elle devrait porter plainte.



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Que pensez-vous de cette affirmation : «Laura est naïve de ne pas avoir repoussé Vincent dès le début et de lui avoir offert d'aller se promener à l'écart des autres» ?
3. Comment Vincent aurait-il pu s'y prendre autrement ?
4. Comment Laura aurait-elle pu s'y prendre autrement ?
5. Comment Vincent aurait-il pu savoir que Laura ne désirait pas avoir une relation sexuelle ?

[Messages qui devraient clairement se dégager de la discussion]

 LA DISCUSSION EST VOLONTAIREMENT SOLLICITÉE DANS CETTE SCÈNE À SAVOIR SI ELLE REPRÉSENTE OU NON UNE SITUATION D'AGRESSION SEXUELLE. CE DÉBAT PERMET DE MIEUX ASSIMILER LA DÉFINITION DE L'AGRESSION SEXUELLE PRÉSENTÉE PRÉCÉDEMMENT.

Vincent a trop insisté mais s'agit-il d'une agression sexuelle au sens de la loi?

S'assurer du consentement de son ou sa partenaire :

Vincent a communiqué ses intentions clairement, mais sans avoir le souci de vérifier le consentement de Laura. Comme il a persisté à partir du moment où Laura lui a dit d'arrêter, il a commis une agression sexuelle. Légalement, Vincent est tenu de prendre les mesures raisonnables pour s'assurer du consentement.

Quand une personne dit «NON», elle veut dire «NON» et l'on doit la respecter. Quand une personne dit «NON», elle indique qu'elle n'est pas consentante. L'attitude générale d'une personne peut aussi laisser penser qu'elle veut dire «NON». L'assurance du consentement mutuel implique que si une personne a quelques motifs de croire que l'autre exprime peut-être un «oui gêné » ou un «oui camouflé », elle doit considérer que c'est peut-être aussi l'expression d'un «NON». C'est à celui qui initie le contact sexuel de s'assurer que l'autre consent. Il vaut mieux éviter de se retrouver dans des situations où l'on se demande ensuite s'il y a eu agression et s'il peut y avoir une plainte.


Des relations sexuelles planifiées unilatéralement (par un seul des partenaires) :

Vincent a très envie d'avoir une relation sexuelle avec Laura. Par conséquent, il interprète chacun de ses comportements comme une suite de consentements.

Des agressions sexuelles se produisent quelquefois lorsqu'un ou une des partenaires avait planifié ou espéré une relation sexuelle. Cette personne cherche alors à interpréter le comportement de l'autre comme un message de consentement. Elle n'écoute pas vraiment l'autre et tient pour acquis qu'ils vont avoir une relation sexuelle. Pourtant, accepter d'aller au domicile de son ami ou de son amie ou encore accepter de se faire payer une consommation ne sont pas l'expression d'un accord à un rapport sexuel. De plus, accepter des baisers ou des caresses ne signifie pas nécessairement qu'on consente à tous les types de contacts sexuels. Enfin, n'importe lequel des partenaires a le droit de changer d'idée en tout temps.

De son côté, Laura n'est pas du tout intéressée par les avances de Vincent, mais pour éviter à celui-ci une humiliation publique, elle s'écarte du groupe dans le but de lui annoncer discrètement qu'elle ne veut pas passer la soirée avec lui. Ainsi, en se souciant davantage de Vincent que d'elle-même, Laura s'est placée malgré elle dans une situation de vulnérabilité car elle se trouve isolée de ses amis et amies. Cependant, dès que Vincent commence à l'embrasser et à la caresser, elle lui dit d'arrêter et de ce fait, communique clairement son non-consentement.

Il est important d'écouter de ses propres désirs et limites en apprenant à composer avec les pressions sociales. Si Laura avait été convaincue que son refus des avances d'un garçon populaire était légitime, elle aurait sans doute pu plus facilement, dire «non» publiquement à ses avances. De plus, il faut souligner que l'affirmation de soi est une compétence qui se développe tout au long de notre vie. De plus, ce n'est pas parce qu'on a de la facilité à s'affirmer dans un contexte de travail qu'on le fait aussi facilement dans le cadre d'une relation intime.

 La scène permet de soulever des préjugés souvent exprimés envers la victime, c'est-à-dire son manque d'affirmation de soi. Par conséquent, de façon implicite, sa part de responsabilité face à l'agression. Vous devez vous assurer qu'il ressort clairement de la discussion que la responsabilité de l'agression revient à celui qui la commet. L'agression sexuelle n'est pas un problème d'affirmation de soi de la victime mais plutôt une prise de contrôle d'une personne sur l'autre. Vous avez ici l'occasion de faire comprendre que l'idéal pour éviter une telle situation, autant pour Vincent que pour Laura, est l'application du concept des trois C :

- Connaître ses propres désirs et limites,
- Communiquer efficacement,
- Consentir mutuellement.

3.4 [Situation 2 : Marc et Sophie qui fait des pressions]



PRÉVOYEZ 6 MINUTES POUR LA LECTURE DE LA SCÈNE ET LA DISCUSSION

Si le temps manque, privilégiez les questions 1, 2, et 4.

Marc sort avec Sophie depuis quelques semaines. Il est très attiré par elle et a envie de faire l'amour avec elle. Sophie l'a souvent demandé, mais Marc préfère attendre que leur relation soit plus stable.

Sophie fait souvent des commentaires là-dessus quand ils sont avec la gang à l'école. Elle dit, par exemple, qu'il n'est pas un vrai gars ou que, s'il était normal, il en profiterait.

Depuis une semaine, Sophie insiste de plus en plus. Elle en parle chaque fois qu'ils se voient. Elle dit à Marc que, s'il l'aimait vraiment, il lui ferait l'amour. Marc ne se sent pas prêt, mais il a l'impression qu'il n'a pas le choix s'il veut continuer à sortir avec elle, alors ils font l'amour.



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Comment pensez-vous que Marc se sent? Est-ce qu'un garçon peut vraiment se sentir mal à l'aise dans une telle situation ?
3. Comment Sophie aurait-elle pu agir autrement?
4. Comment Marc aurait-il pu agir autrement?
5. Si vous faisiez partie de la gang de Sophie et Marc, de quelle façon pourriez-vous intervenir lorsque Sophie se met à critiquer Marc ? Le feriez-vous et pourquoi ?

[Messages qui devraient clairement se dégager de la discussion]

Dans le cas de Marc et Sophie, il ne s'agit peut-être pas d'agression sexuelle aux termes de la loi, bien que la manipulation soit nettement présente. Lors de la relation sexuelle, Marc était consentant, il pouvait décider en toute connaissance de cause et était libre de refuser en toute sécurité. Il aurait pu choisir de rompre puisque, visiblement, Sophie ne le respectait pas, mais il a probablement eu peur des conséquences de cette décision. Cette situation illustre bien la violence sexuelle et la violence psychologique.

Rabaïsser l'autre ou faire du chantage pour obtenir un contact sexuel est une façon de contraindre ou de forcer l'autre à faire ce qu'il ou elle ne veut pas faire. C'est inacceptable. Même s'il peut y avoir des attentes à l'égard des échanges sexuels dans une relation amoureuse stable ou une relation brève, ce n'est pas une obligation de se conformer aux désirs de son ou sa partenaire si ceux-ci ne nous conviennent pas.

Marc a le droit de choisir quand et dans quel contexte il fera l'amour. Un grand nombre de jeunes de 16 ou 17 ans n'ont pas eu de relation sexuelle et sont parfaitement équilibrés. Être un homme ou être normal, c'est aussi agir en fonction de ses valeurs et besoins dans le respect de ceux des autres.

Dans cette situation, une personne témoin de l'événement ou encore un ami ou une amie se devrait de **MISER VRAI** : aider l'autre à mettre des mots sur ce qu'il ou elle vit, affirmer de façon non-violente que la violence est inacceptable, exprimer que l'on se fait du souci pour l'autre, écouter sans juger et rester disponible.

C'est possible et facile pour un ami ou une amie de Sophie ou encore pour une personne témoin de la situation de lui dire que, faire ce genre de commentaires devant la gang sur leur vie privée, ce n'est pas respectueux envers Marc, qu'elle a une attitude violente et que c'est inacceptable. Qu'elle lui fait une mauvaise réputation. Que c'est inquiétant de voir qu'elle manipule de cette façon son amoureux pour avoir une relation sexuelle. L'ami ou l'amie en question peut écouter Sophie pour essayer de la comprendre et rester disponible pour l'aider à trouver des moyens plus appropriés de communiquer à Marc ses désirs sur le plan sexuel.

C'est possible aussi pour un ami ou une amie de Marc ou encore une personne témoin de la situation de lui dire que l'attitude de Sophie est violente et inacceptable. Que c'est inquiétant de voir qu'il est prêt à mettre de côté ses convictions. Cette personne devrait écouter les hésitations de Marc à s'opposer aux pressions de Sophie; l'encourager à ne pas croire qu'il vaut mieux tout accepter afin de garder son amoureuse; le soutenir si des rumeurs circulent, s'il décide de rompre ou s'il choisit de poursuivre sa relation avec Sophie tout en se faisant respecter.

3.5 [Situation 3 : Roxane et Gabriel, une nuit]



PRÉVOYEZ 10 MINUTES POUR LA LECTURE DE LA SCÈNE ET LA DISCUSSION.

Si le temps manque, privilégiez les 1, 4, 5 et 6.

Gabriel et Roxane sortent ensemble depuis quelques mois et ils font l'amour régulièrement. Cette fin de semaine, les parents de Gabriel vont au chalet. C'est la première fois que Gabriel et Roxane peuvent passer toute la nuit ensemble dans la maison des parents de Gabriel. Vers 22 heures, ils vont se coucher et commencent à se caresser.

Dix minutes plus tard, Roxane et Gabriel entendent les parents de ce dernier qui reviennent. Ils ont annulé leur voyage à cause du mauvais temps. Gabriel ferme la porte de la chambre et continue de la caresser. Roxane lui demande d'arrêter parce qu'elle n'est pas à l'aise de le faire si les parents de Gabriel sont là. L'idée qu'ils puissent les entendre lui coupe complètement l'envie. Gabriel ne semble pas avoir compris, car il continue. Roxane le repousse doucement en lui disant que cela ne lui tente plus. Il répond qu'il ne peut pas s'arrêter, que cela ne se contrôle pas. Roxane n'ose pas crier et se débattre parce qu'elle ne veut pas que les parents l'entendent. Ils ont une relation sexuelle.



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Comment pensez-vous que Roxane se sent?
3. Cette situation est-elle réaliste?
4. Est-il vrai qu'un garçon qui a commencé une relation sexuelle ne peut plus s'arrêter?
5. Que pensez-vous de cette affirmation : «Si tu as commencé à avoir une relation sexuelle, t'as pas d'affaire à changer d'idée»?
6. Comment Roxane aurait-elle pu tenter d'éviter une activité sexuelle non désirée?
7. Que pourrait faire un ami ou une amie à qui Roxane aurait raconté sa soirée? Que pourrait faire un ami ou une amie à qui Gabriel aurait raconté sa soirée?

[Messages qui devraient clairement se dégager de la discussion]

Cette situation est un exemple d'agression sexuelle au sens de la loi. La responsabilité de la personne qui commet l'agression ne peut être remise en question par l'existence d'un trop grand ou trop pressant besoin sexuel. Ce dernier doit être placé en attente ou satisfait d'une autre manière que par l'agression.

La loi reconnaît qu'il peut y avoir agression sexuelle même au sein d'une relation amoureuse stable ou d'un mariage. Le fait que Roxane et Gabriel aient déjà eu des relations sexuelles ensemble ne veut pas dire que Roxane est toujours consentante. Il faut vérifier le consentement du ou de la partenaire à chaque relation, et l'on a le droit de changer d'idée à tout moment.

Il est inacceptable d'accuser la personne victime d'être responsable de ce qui lui arrive : il y a agression et la faute revient entièrement à la personne qui commet l'agression. Une personne peut penser qu'elle agirait de façon plus active que la jeune fille si la même situation lui arrivait. Il est facile de parler de ce que nous ferions, mais quelle serait notre réaction si nous nous trouvions réellement dans une telle situation?

Dans cette situation, il était probablement difficile de prévoir un tel comportement de la part de Gabriel. Roxane devrait maintenant être alertée sur le risque de poursuivre sa relation avec Gabriel. Celui-ci, pour sa part, devrait respecter les désirs et limites de sa partenaire et non se préoccuper uniquement des siens.

Un ami ou une amie de Gabriel ou de Roxane pourrait MISER VRAI. L'agression sexuelle est inacceptable. Ce qui est arrivé chez Gabriel est vraiment inquiétant. En refusant de garder le silence, on permet à Roxane de recevoir l'aide dont elle a besoin pour minimiser l'impact de l'agression sexuelle subie et on oblige Gabriel à prendre conscience de la portée de ses gestes tout en assumant leurs conséquences.

3.6 [Situation 4 : Jérôme et Ariane, une soirée]



PRÉVOYEZ 10 MINUTES POUR LA LECTURE DE LA SCÈNE ET LA DISCUSSION

Si le temps manque, privilégiez les questions 1, 3, 4, 5 et 6.

Jérôme et Ariane se rencontrent au party chez Stéphane. Ils se connaissent de vue, mais n'ont jamais vraiment eu l'occasion de se parler. Depuis le début de la soirée, ils jasant ensemble en prenant quelques bières. Ariane ne boit pas souvent.

En voyant qu'Ariane s'intéresse à lui et qu'elle commence à être saoule, Jérôme demande à Stéphane s'ils pourraient utiliser une chambre. Il lui dit qu'après encore quelques bières Ariane et lui devraient en avoir besoin.

Deux ou trois bières plus tard, Ariane n'est pas très bien. Jérôme fait un clin d'œil à Stéphane et amène Ariane dans la chambre en lui disant : «Viens te coucher un peu, tu ne tiens plus debout.»

C'est la dernière chose qu'Ariane se souvient au sujet de sa soirée. Elle se réveille au milieu de la nuit. Elle s'aperçoit alors qu'elle et Jérôme ont eu une relation sexuelle puisqu'ils sont nus tous les deux.



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Si Jérôme dit s'être senti provoqué parce qu'Ariane était habillée pas mal sexy ou avoir pensé qu'Ariane avait envie de faire l'amour puisqu'elle lui montrait des signes d'intérêt, comment réagissez-vous?
3. Puisque Jérôme avait pris plusieurs bières, est-il responsable de ce qui est arrivé?
4. Comme Ariane aussi avait pris plusieurs bières, est-elle responsable de ce qui est arrivé?
5. Stéphane pourrait-il être accusé de complicité?
6. Comment ce scénario pourrait-il être changé pour éviter qu'il y ait une agression sexuelle?

[Messages qui devraient clairement se dégager de la discussion]

Cette situation est une agression sexuelle au sens de la loi. C'est un comportement délinquant planifié par Jérôme. Il a manipulé Ariane pour obtenir une relation. Il a commis un acte criminel.


Avant d'avoir une relation sexuelle, Jérôme doit s'assurer du consentement éclairé de l'autre. Il est possible qu'il ressente un attrait ou un malaise devant certains choix d'habillement, mais il ne peut en déduire une intention sexuelle. Dire qu'on s'est senti provoqué ne sera jamais un argument acceptable pour excuser son geste. Peu importe l'habillement d'Ariane, c'est lui qui choisit d'agir et qui est responsable de son comportement.

La personne qui commet l'agression sera tenue criminellement responsable même si elle a bu. Elle ne peut prétendre à son irresponsabilité en raison de la consommation d'alcool ou de drogues. Jérôme a agressé une personne et demeure responsable de ses actes de violence. L'alcool dans cette situation n'est pas plus toléré devant la loi comme excuse que de causer un accident d'automobile en état d'ébriété.

La consommation de drogue ou d'alcool augmente les probabilités d'être victime d'une agression sexuelle, parce que la personne n'est plus aussi consciente des risques de la situation. Consommé en grande quantité, l'alcool ou la drogue peut empêcher la victime de prendre une décision éclairée, de se protéger ou de fuir la situation non désirée. Le manque de conscience ne la rend cependant pas responsable de l'agression faite par l'autre.

Stéphane ne serait peut-être pas accusé d'infraction, mais il demeure qu'il a une responsabilité en tant que témoin. Cela aurait été possible pour lui d'empêcher qu'il y ait une agression sexuelle. En tant qu'ami de l'un ou de l'autre ou en tant que responsable du "party", il aurait pu dire qu'Ariane n'était pas en état de consentir à une relation, que de l'amener à en avoir une dans ces conditions est une agression sexuelle et donc un acte criminel. Il aurait dû s'inquiéter de la situation, être à l'écoute et surveiller. Toute autre personne présente au "party" aurait aussi dû en faire autant.

4 [Conséquences de la violence sexuelle]

 Présentez aux élèves le transparent 2.6a et lire les conséquences possibles de la violence sexuelle pour la personne qui la subit.

Présentez ensuite le transparent 2.6b et lire les conséquences possibles de la violence sexuelle pour la personne qui l'exerce.

Attention : il ne s'agit pas de comparer le nombre ou la gravité des conséquences pour l'une ou pour l'autre personne mais plutôt de montrer qu'aucune des deux ne profite entièrement d'une situation de violence.

Complétez la présentation du transparent avec les commentaires ci-dessous.

Vivre de la violence sexuelle bouleverse la vie de quelqu'un dans l'immédiat. Certaines personnes en souffriront plus longtemps, surtout si elles n'ont pas reçu d'aide. De son côté, même si la personne qui fait subir la violence sexuelle peut avoir l'impression d'en sortir gagnante à court terme, à partir du moment où la situation est dénoncée, elle a beaucoup à perdre tant sur les plans personnel, relationnel que sur le plan légal.

Toutes les formes d'agression sexuelles, qu'elles soient commises entre deux partenaires, dans la famille, par une vague connaissance ou au travail, sont illégales. Elles peuvent toutes causer du tort. Si vous pensez avoir vécu ou commis de ces types d'abus dans votre enfance ou plus récemment, il est important de trouver une personne capable de MISER VRAI pour vous venir en aide.

2.6a [Conséquences possibles de la violence sexuelle pour la personne qui la subit]

Une expérience qui bouleverse ...

CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES

- Je ne me sens pas respecté-e
- J'ai le sentiment d'avoir été trahi-e
- Je me sens coupable
- Je me sens responsable de ce qui m'arrive
- Je ne suis pas bon-ne / Je ne m'aime pas
- J'ai honte, je me sens sale
- J'ai peur de mon ou ma partenaire
- Je n'ai plus le goût de rien
- Je veux abandonner l'école
- Je suis triste, déprimé-e
- Je suis confus-e
- Je m'isole, je ne veux plus voir personne

CONSÉQUENCES SEXUELLES

- Je n'ai plus confiance dans ma ou mon partenaire
- Je ne suis plus capable d'avoir des contacts sexuels
- Je n'ai pas ou plus de désir, ni de plaisir sexuel
- Je fige (Blocage sexuel)
- J'ai contracté des infections transmissibles sexuellement ou par le sang

CONSÉQUENCES PHYSIQUES

- Je dors mal, je fais des cauchemars, de l'insomnie
- Je suis peut-être enceinte
- Je consomme beaucoup d'alcool ou de drogue
- Je consomme beaucoup de médicaments

... mais dont on peut se relever avec du soutien, avec l'aide de ses proches et de personnes-ressources



2.6b [Conséquences possibles de la violence sexuelle pour la personne qui l'exerce]

**Sentiment de gagner maintenant ...
... mais risque de perdre gros tantôt !**

CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES

Je risque ...
... de perdre mes amies ou amis
... de me faire une mauvaise réputation
... d'avoir honte de moi,
de ne pas m'aimer
... de perdre l'estime des autres
... d'être craint ou crainte par ma
ou mon partenaire

SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET CONSÉQUENCES LÉGALES

Je risque ...
... d'être retiré-e des ligues de sports
... d'être expulsé-e de l'école
... d'être traduit-e devant la justice
et être condamné-e à :

- réaliser des travaux communautaires
- séjourner dans un centre jeunesse
- suivre un traitement
- séjourner en prison

CONSÉQUENCES SEXUELLES

Je risque ...
... d'être rejeté-e par ma ou mon partenaire
... de vivre une absence ou une perte de plaisir ou d'affection réciproque
... de ne pas apprendre ce que signifie vraiment faire l'amour
... de contracter des infections transmissibles sexuellement ou par le sang

**Abandonner ses comportements violents,
c'est possible et ça en vaut vraiment la peine,
si on veut vivre des relations amoureuses plaisantes.
L'aide de ses proches ou de personnes-ressources
est nécessaire.**



5

[Pour conclure]

5.1 Messages à retenir



PRÉSENTEZ AUX ÉLÈVES LE TRANSPARENT 2.7.

Transparent 2.7

MESSAGES À RETENIR

Violence sexuelle et agression sexuelle au sens de la loi

1. Connaître ses désirs et ses limites sexuelles et les communiquer clairement. Respecter ses valeurs.
2. Communiquer, c'est s'exprimer et écouter l'autre.
3. Écouter l'autre :
 - c'est le ou la traiter comme une personne, pas comme un objet utilisé pour se satisfaire,
 - c'est obtenir son consentement à un contact sexuel.
4. Faire des pressions ou du chantage ou encore manipuler sa ou son partenaire à des fins sexuelles est inacceptable.
5. Intervenir lorsqu'une personne se trouve dans une situation où elle risque de subir de la violence sexuelle est un devoir.
6. Si on vit de la violence sexuelle, ne pas garder le silence. En parler à quelqu'un de confiance pour que la situation cesse.

[Messages à transmettre]

Les valeurs, les attentes, les désirs par rapport à la sexualité évoluent au fil du temps. Il faut se parler, écouter et apprendre à se respecter pour éviter que la sexualité devienne désagréable ou qu'elle éloigne les partenaires plutôt que de les rapprocher.

5.2 [Distribution des documents]



DISTRIBUEZ LES TROIS DOCUMENTS SUIVANTS AUX ÉLÈVES:

- 1) le formulaire d'évaluation de la rencontre;
- 2) le feuillet «Une sexualité saine ou une sexualité blessante»;
- 3) le questionnaire «Réflexion personnelle sur mes désirs et limites»
(deux exemplaires par élève).

Présentez les trois documents avant de les distribuer. Le formulaire d'évaluation doit être rempli sur place. C'est le seul document que vous devez récupérer. S'il reste du temps, encouragez les élèves à prendre connaissance du contenu du feuillet et du questionnaire. Il est possible que l'enseignant ou l'enseignante utilise la matière présentée dans le feuillet pour formuler des questions d'examen. Si c'est le cas, il est suggéré de l'annoncer afin que les élèves conservent le document.

J'aimerais que vous me donniez votre opinion personnelle à propos de cette deuxième rencontre en complétant individuellement et de façon anonyme le formulaire d'évaluation et en me le remettant avant de quitter la classe.

Le feuillet fournit de l'information supplémentaire sur le même thème que la rencontre. Il indique des personnes-ressources ou des organismes d'aide auprès de qui vous pourriez être écoutés et écoutées ainsi qu'obtenir de l'information ou du soutien.

Le questionnaire de réflexion personnelle sur les désirs et limites permet à chacun et à chacune de faire le point à un moment précis sur ce qui lui convient et ce qui ne lui convient pas comme pratiques sexuelles en fonction de différents contextes. Deux exemplaires sont remis à chaque élève : si vous avez présentement un partenaire ou une partenaire, il pourrait être intéressant de comparer vos réponses et d'en discuter. Vous pouvez aussi y inscrire la date et y répondre à deux moments différents afin de comparer vos propres réponses.

La prochaine rencontre de PASSAJ est prévue le _____. Nous discuterons du harcèlement sexuel dans différents contextes, dont le travail entre autres.

Entre-temps, je serai disponible pour répondre à vos questions ou discuter du thème de la rencontre (Veuillez indiquer votre disponibilité et un lieu de rencontre).



Fin

PROGRAMME

PASSAJ



Deuxième rencontre :
Violence
sexuelle

Fiches des équipes

Auteures : Francine Lavoie, Marie-Christine Pacaud, Marjolaine Roy et Catherine Lebossé

[Situation 1 : Vincent et Laura au feu de camp]



Les amis et amies de Laura vont à un feu de camp en forêt. Laura n'a pas vraiment envie d'y aller, mais elle accompagne les autres, car elle ne veut pas avoir l'air lâcheuse. Finalement, ce n'est pas si pire, ils se racontent des blagues et chantent autour du feu. Il y a les avances de Vincent qui la dérangent un peu. Cela fait deux fois qu'il essaie de l'embrasser. C'est vraiment gênant pour elle, car Vincent est très populaire dans la gang. Elle n'ose pas le repousser, car elle a peur d'attirer l'attention.

Vincent continue ses avances et se met à caresser les cuisses de Laura. Celle-ci, toujours aussi embarrassée, lui demande s'il veut prendre une marche. Elle a l'intention de lui dire discrètement qu'elle ne veut pas passer la soirée avec lui.

Vincent accepte immédiatement. Il connaît un petit coin tranquille et y amène Laura. Certain que c'est ce qu'elle veut, il l'embrasse et la caresse. Laura lui dit d'arrêter, qu'elle veut juste lui parler. Vincent continue en se disant qu'elle veut aller plus loin puisqu'elle s'est arrangée pour être seule avec lui, mais qu'elle doit être trop timide pour le dire. Laura se fâche et lui crie d'arrêter. Vincent la laisse tranquille et ils retournent au feu sans dire un mot.

Laura rentre chez elle plus tard que prévu et ses parents la questionnent. Elle leur raconte finalement ce qui s'est passé. Choqués, son père et sa mère lui disent que c'est une agression sexuelle et qu'elle devrait porter plainte.



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Que pensez-vous de cette affirmation : «Laura est naïve de ne pas avoir repoussé Vincent dès le début et de lui avoir offert d'aller se promener à l'écart des autres» ?
3. Comment Vincent aurait-il pu s'y prendre autrement?
4. Comment Laura aurait-elle pu s'y prendre autrement?
5. Comment Vincent aurait-il pu savoir que Laura ne désirait pas avoir une relation sexuelle ?

Fiche-équipe 2.1.

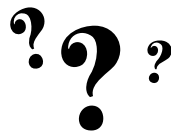
[Situation 2 : Marc et Sophie qui fait des pressions]



Marc sort avec Sophie depuis quelques semaines. Il est très attiré par elle et a envie de faire l'amour avec elle. Sophie l'a souvent demandé, mais Marc préfère attendre que leur relation soit plus stable.

Sophie fait souvent des commentaires là-dessus quand ils sont avec la gang à l'école. Elle dit, par exemple, qu'il n'est pas un vrai gars ou que, s'il était normal, il en profiterait.

Depuis une semaine, Sophie insiste de plus en plus. Elle en parle chaque fois qu'ils se voient. Elle dit à Marc que, s'il l'aimait vraiment, il lui ferait l'amour. Marc ne se sent pas prêt, mais il a l'impression qu'il n'a pas le choix s'il veut continuer à sortir avec elle, alors ils font l'amour.



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle ?
2. Comment pensez-vous que Marc se sent? Est-ce qu'un garçon peut vraiment se sentir mal à l'aise dans une telle situation ?
3. Comment Sophie aurait-elle pu agir autrement ?
4. Comment Marc aurait-il pu agir autrement ?
5. Si vous faisiez partie de la gang de Sophie et Marc, de quelle façon pourriez-vous intervenir lorsque Sophie se met à critiquer Marc? Le feriez-vous et pourquoi ?

[Situation 3 : Roxane et Gabriel, une nuit]



Gabriel et Roxane sortent ensemble depuis quelques mois et ils font l'amour régulièrement. Cette fin de semaine, les parents de Gabriel vont au chalet. C'est la première fois que Gabriel et Roxane peuvent passer toute la nuit ensemble dans la maison des parents de Gabriel. Vers 22 heures, ils vont se coucher et commencent à se caresser.

Dix minutes plus tard, Roxane et Gabriel entendent les parents de ce dernier qui reviennent. Ils ont annulé leur voyage à cause du mauvais temps. Gabriel ferme la porte de la chambre et continue de la caresser. Roxane lui demande d'arrêter parce qu'elle n'est pas à l'aise de le faire si les parents de Gabriel sont là. L'idée qu'ils puissent les entendre lui coupe complètement l'envie. Gabriel ne semble pas avoir compris, car il continue. Roxane le repousse doucement en lui disant que cela ne lui tente plus. Il répond qu'il ne peut pas s'arrêter, que cela ne se contrôle pas. Roxane n'ose pas crier et se débattre parce qu'elle ne veut pas que les parents l'entendent. Ils ont une relation sexuelle.



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Comment pensez-vous que Roxane se sent?
3. Cette situation est-elle réaliste?
4. Est-il vrai qu'un garçon qui a commencé une relation sexuelle ne peut plus s'arrêter?
5. Que pensez-vous de cette affirmation : «Si tu as commencé à avoir une relation sexuelle, t'as pas d'affaire à changer d'idée»?
6. Comment Roxane aurait-elle pu tenter d'éviter une activité sexuelle non désirée?
7. Que pourrait faire un ami ou une amie à qui Roxane aurait raconté sa soirée? Que pourrait faire un ami ou une amie à qui Gabriel aurait raconté sa soirée?

Fiche-équipe 2.3.

[Situation 4 : Jérôme et Ariane, une soirée]

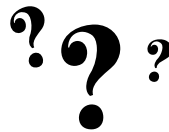


Jérôme et Ariane se rencontrent au party chez Stéphane. Ils se connaissent de vue, mais n'ont jamais vraiment eu l'occasion de se parler. Depuis le début de la soirée, ils jasetent ensemble en prenant quelques bières. Ariane ne boit pas souvent.

En voyant qu'Ariane s'intéresse à lui et qu'elle commence à être saoule, Jérôme demande à Stéphane s'ils pourraient utiliser une chambre. Il lui dit qu'après encore quelques bières Ariane et lui devraient en avoir besoin.

Deux ou trois bières plus tard, Ariane n'est pas très bien. Jérôme fait un clin d'œil à Stéphane et amène Ariane dans la chambre en lui disant : «Viens te coucher un peu, tu ne tiens plus debout.»

C'est la dernière chose qu'Ariane se souvient au sujet de sa soirée. Elle se réveille au milieu de la nuit. Elle s'aperçoit alors qu'elle et Jérôme ont eu une relation sexuelle puisqu'ils sont nus tous les deux.



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Si Jérôme dit s'être senti provoqué parce qu'Ariane était habillée pas mal sexy ou avoir pensé qu'Ariane avait envie de faire l'amour puisqu'elle lui montrait des signes d'intérêt, comment réagissez-vous?
3. Puisque Jérôme avait pris plusieurs bières, est-il responsable de ce qui est arrivé?
4. Comme Ariane aussi avait pris plusieurs bières, est-elle responsable de ce qui est arrivé?
5. Stéphane pourrait-il être accusé de complicité?
6. Comment ce scénario pourrait-il être changé pour éviter qu'il y ait une agression sexuelle?

Fiche-équipe 2.4.

PROGRAMME

PASSAJ



Deuxième rencontre :
Violence
sexuelle

Transparents

Auteures : Francine Lavoie, Marie-Christine Pacaud, Marjolaine Roy et Catherine Lebossé

[L'agression sexuelle, c'est :]



Il est donc essentiel de s'assurer d'avoir le consentement libre et éclairé de toute personne avec qui l'on veut avoir une relation sexuelle. Sinon, il s'agit d'un acte criminel.

Selon la loi, il y a trois conditions essentielles pour pouvoir donner son consentement :

- 1) Avoir 14 ans ou plus;
- 2) Être capable de former son consentement (état de conscience suffisant);
- 3) Être libre de refuser en tout temps

[Situation 1 : Vincent et Laura au feu de camp]



Les amis et amies de Laura vont à un feu de camp en forêt. Laura n'a pas vraiment envie d'y aller, mais elle accompagne les autres, car elle ne veut pas avoir l'air lâcheuse. Finalement, ce n'est pas si pire, ils se racontent des blagues et chantent autour du feu. Mais, il y a les avances de Vincent qui la dérangent un peu. Cela fait deux fois qu'il essaie de l'embrasser. C'est vraiment gênant pour elle, car Vincent est très populaire dans la gang. Elle n'ose pas le repousser, car elle a peur d'attirer l'attention.

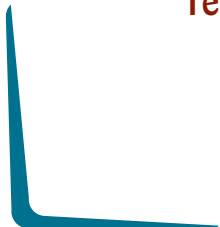
Vincent continue ses avances et se met à caresser les cuisses de Laura. Celle-ci, toujours aussi embarrassée, lui demande s'il veut prendre une marche. Elle a l'intention de lui dire discrètement qu'elle ne veut pas passer la soirée avec lui.

Vincent accepte immédiatement. Il connaît un petit coin tranquille et y amène Laura. Certain que c'est ce qu'elle veut, il l'embrasse et la caresse. Laura lui dit d'arrêter, qu'elle veut juste lui parler. Vincent continue en se disant qu'elle veut aller plus loin puisqu'elle s'est arrangée pour être seule avec lui, mais qu'elle doit être trop timide pour le dire. Laura se fâche et lui crie d'arrêter. Vincent la laisse tranquille et ils retournent au feu de camp sans dire un mot.

Laura rentre chez elle plus tard que prévu et ses parents la questionnent. Elle leur raconte finalement ce qui s'est passé. Choqués, son père et sa mère lui disent que c'est une agression sexuelle et qu'elle devrait porter plainte.



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Que pensez-vous de cette affirmation : «Laura est naïve de ne pas avoir repoussé Vincent dès le début et de lui avoir offert d'aller se promener à l'écart des autres» ?
3. Comment Vincent aurait-il pu s'y prendre autrement?
4. Comment Laura aurait-elle pu s'y prendre autrement?
5. Comment Vincent aurait-il pu savoir que Laura ne désirait pas avoir une relation sexuelle?



[Situation 2 : Marc et Sophie qui fait des pressions]

« Marc sort avec Sophie depuis quelques semaines. Il est très attiré par elle et a envie de faire l'amour avec elle. Sophie l'a souvent demandé, mais Marc préfère attendre que leur relation soit plus stable.

Sophie fait souvent des commentaires là-dessus quand ils sont avec la gang à l'école. Elle dit, par exemple, qu'il n'est pas un vrai gars ou que, s'il était normal, il en profiterait.

Depuis une semaine, Sophie insiste de plus en plus. Elle en parle chaque fois qu'ils se voient. Elle dit à Marc que, s'il l'aimait vraiment, il lui ferait l'amour. Marc ne se sent pas prêt, mais il a l'impression qu'il n'a pas le choix s'il veut continuer à sortir avec elle, alors ils font l'amour. »



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Comment pensez-vous que Marc se sent? Est-ce qu'un garçon peut vraiment se sentir mal à l'aise dans une telle situation ?
3. Comment Sophie aurait-elle pu agir autrement?
4. Comment Marc aurait-il pu agir autrement?
5. Si vous faisiez partie de la gang de Sophie et Marc, de quelle façon pourriez-vous intervenir lorsque Sophie se met à critiquer Marc ? Le feriez-vous et pourquoi ?

[Situation 3 : Roxane et Gabriel, une nuit]

« Gabriel et Roxane sortent ensemble depuis quelques mois et ils font l'amour régulièrement. Cette fin de semaine, les parents de Gabriel vont au chalet. C'est la première fois que Gabriel et Roxane peuvent passer toute la nuit ensemble dans la maison des parents de Gabriel. Vers 22 heures, ils vont se coucher et commencent à se caresser.

Dix minutes plus tard, Roxane et Gabriel entendent les parents de ce dernier qui reviennent. Ils ont annulé leur voyage à cause du mauvais temps. Gabriel ferme la porte de la chambre et continue de la caresser. Roxane lui demande d'arrêter parce qu'elle n'est pas à l'aise de le faire si les parents de Gabriel sont là. L'idée qu'ils puissent les entendre lui coupe complètement l'envie. Gabriel ne semble pas avoir compris, car il continue. Roxane le repousse doucement en lui disant que cela ne lui tente plus. Il répond qu'il ne peut pas s'arrêter, que cela ne se contrôle pas. Roxane n'ose pas crier et se débattre parce qu'elle ne veut pas que les parents l'entendent. Ils ont une relation sexuelle. »



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Comment pensez-vous que Roxane se sent?
3. Cette situation est-elle réaliste?
4. Est-il vrai qu'un garçon qui a commencé une relation sexuelle ne peut plus s'arrêter?
5. Que pensez-vous de cette affirmation : «Si tu as commencé à avoir une relation sexuelle, t'as pas d'affaire à changer d'idée»?
6. Comment Roxane aurait-elle pu tenter d'éviter une activité sexuelle non désirée?
7. Que pourrait faire un ami ou une amie à qui Roxane aurait raconté sa soirée? Que pourrait faire un ami ou une amie à qui Gabriel aurait raconté sa soirée?

[Situation 4 : Jérôme et Ariane, une soirée]

« Jérôme et Ariane se rencontrent au party chez Stéphane. Ils se connaissent de vue, mais n'ont jamais vraiment eu l'occasion de se parler. Depuis le début de la soirée, ils jasant ensemble en prenant quelques bières. Ariane ne boit pas souvent.

En voyant qu'Ariane s'intéresse à lui et qu'elle commence à être saoule, Jérôme demande à Stéphane s'ils pourraient utiliser une chambre. Il lui dit qu'après encore quelques bières Ariane et lui devraient en avoir besoin.

Deux ou trois bières plus tard, Ariane n'est pas très bien. Jérôme fait un clin d'œil à Stéphane et amène Ariane dans la chambre en lui disant : «Viens te coucher un peu, tu ne tiens plus debout.»

C'est la dernière chose qu'Ariane se souvient au sujet de sa soirée. Elle se réveille au milieu de la nuit. Elle s'aperçoit alors qu'elle et Jérôme ont eu une relation sexuelle puisqu'ils sont nus tous les deux. »



1. Selon la loi, s'agit-il d'une agression sexuelle?
2. Si Jérôme dit s'être senti provoqué parce qu'Ariane était habillée pas mal sexy ou avoir pensé qu'Ariane avait envie de faire l'amour puisqu'elle lui montrait des signes d'intérêt, comment réagissez-vous?
3. Puisque Jérôme avait pris plusieurs bières, est-il responsable de ce qui est arrivé?
4. Comme Ariane aussi avait pris plusieurs bières, est-elle responsable de ce qui est arrivé?
5. Stéphane pourrait-il être accusé de complicité?
6. Comment ce scénario pourrait-il être changé pour éviter qu'il y ait une agression sexuelle?

Conséquences possibles de la violence sexuelle pour la personne qui la subit

Une expérience qui bouleverse ...

CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES

- Je ne me sens pas respecté-e
- J'ai le sentiment d'avoir été trahi-e
- Je me sens coupable
- Je me sens responsable de ce qui m'arrive
- Je ne suis pas bon-ne / Je ne m'aime pas
- J'ai honte, je me sens sale
- J'ai peur de mon ou ma partenaire
- Je n'ai plus le goût de rien
- Je veux abandonner l'école
- Je suis triste, déprimé-e
- Je suis confus-e
- Je m'isole, je ne veux plus voir personne

CONSÉQUENCES SEXUELLES

- Je n'ai plus confiance dans ma ou mon partenaire
- Je ne suis plus capable d'avoir des contacts sexuels
- Je n'ai pas ou plus de désir, ni de plaisir sexuel
- Je fige (Blocage sexuel)
- J'ai contracté des infections transmissibles sexuellement ou par le sang

CONSÉQUENCES PHYSIQUES

- Je dors mal, je fais des cauchemars, de l'insomnie
- Je suis peut-être enceinte
- Je consomme beaucoup d'alcool ou de drogue
- Je consomme beaucoup de médicaments

... mais dont on peut se relever avec du soutien, avec l'aide de ses proches et de personnes-ressources



Conséquences possibles de la violence sexuelle pour la personne qui l'exerce

**Sentiment de gagner maintenant ...
... mais risque de perdre gros tantôt !**

CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES

Je risque ...
... de perdre mes amies ou amis
... de me faire une mauvaise réputation
... d'avoir honte de moi,
de ne pas m'aimer
... de perdre l'estime des autres
... d'être craint ou crainte par ma
ou mon partenaire

SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET CONSÉQUENCES LÉGALES

Je risque ...
... d'être retiré-e des ligues de sports
... d'être expulsé-e de l'école
... d'être traduit-e devant la justice
et être condamné-e à :

- réaliser des travaux communautaires
- séjourner dans un centre jeunesse
- suivre un traitement
- séjourner en prison

CONSÉQUENCES SEXUELLES

Je risque ...
... d'être rejeté-e par ma ou mon partenaire
... de vivre une absence ou une perte de plaisir ou d'affection réciproque
... de ne pas apprendre ce que signifie vraiment faire l'amour
... de contracter des infections transmissibles sexuellement ou par le sang

**Abandonner ses comportements violents,
c'est possible et ça en vaut vraiment la peine,
si on veut vivre des relations amoureuses plaisantes.
L'aide de ses proches ou de personnes-ressources
est nécessaire.**



Messages à retenir

Violence sexuelle et agression sexuelle au sens de la loi

1. Connaître ses désirs et ses limites sexuelles et les communiquer clairement.
Respecter ses valeurs.
2. Communiquer, c'est s'exprimer et écouter l'autre.
3. Écouter l'autre :
 - c'est le ou la traiter comme une personne, pas comme un objet utilisé pour se satisfaire,
 - c'est obtenir son consentement à un contact sexuel.
4. Faire des pressions ou du chantage ou encore manipuler sa ou son partenaire à des fins sexuelles est inacceptable.
5. Intervenir lorsqu'une personne se trouve dans une situation où elle risque de subir de la violence sexuelle est un devoir.
6. Si on vit de la violence sexuelle, ne pas garder le silence. En parler à quelqu'un de confiance pour que la situation cesse.

PROGRAMME

PASSAJ



Deuxième rencontre :
Violence
sexuelle

**Matériel
à distribuer**

Auteures : Francine Lavoie, Marie-Christine Pacaud, Marjolaine Roy et Catherine Lebossé



[Une sexualité saine ou une sexualité blessante]



La santé sexuelle, c'est :

- une attitude positive ;
- le sentiment d'être à l'aise ;
- le désir ;
- le plaisir ;
- un intérêt à l'égard de la sexualité ;
- l'acceptation de la responsabilité de ses actes ;
- la capacité d'exprimer ses limites et ses valeurs ;
- la capacité de maintenir un lien d'intimité ;
- la capacité d'éviter des situations mettant en danger ta sécurité et ta santé ;

C'est, en plus, montrer pour son ou sa partenaire :

- de la sympathie ;
- de l'affection ;
- du respect ;
- de l'acceptation et de la complicité ;
- de l'honnêteté ;
- un traitement égalitaire.



Santé sexuelle

La **santé sexuelle** comprend aussi le bon fonctionnement de ton système reproducteur et de tes organes génitaux.

On peut donc parler de santé sexuelle comme on parle de santé physique ou mentale. Il est possible d'améliorer ta santé sexuelle à tout âge. Par exemple, tu peux apprendre à mieux connaître tes désirs et tes limites, à communiquer plus efficacement avec ton ou ta partenaire, mais aussi à être à l'écoute de tes désirs et limites tout en écoutant ceux de ton ou ta partenaire, à respecter son consentement, etc.

Se centrer sur son seul désir et sa seule jouissance sans considération de son ou de sa partenaire ou encore des valeurs des autres est un signe que l'on se porte mal. Il existe également d'autres comportements blessants envers un ou une partenaire. Parfois un désir de dominer l'autre peut s'exprimer par la sexualité et aller jusqu'à l'agression sexuelle.



Une agression sexuelle dans une relation amoureuse ou d'amitié :

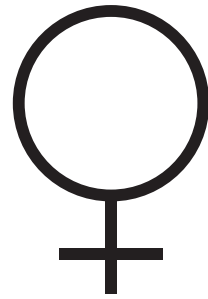
- c'est *forcer* ou *amener* une personne par la manipulation, les promesses, la menace ou la ruse à faire quelque chose de sexuel qu'elle ne veut pas faire, soit des caresses, des baisers, une relation avec pénétration, une fellation, se dénuder...

C'est : • trahir la confiance accordée ;
• exercer un contrôle sur autrui ;
• commettre un acte criminel.

**SELON LA LOI, S'IL N'Y A PAS
CONSENTEMENT, IL Y A AGRESSION.**



Des histoires de filles



DES FILLES DE 15, 16 ET 17 ANS ONT RÉVÉLÉ CES COMPORTEMENTS BLESSANTS :

« J'hais quand il me pogne les seins devant tout le monde » ;

« J'allais passer la nuit chez lui après un party et toute la nuit il me touchait, me harcelait pour que je couche avec lui. Je lui ai dit non et le lendemain matin, parce que je me sentais mal et que je voulais avoir la paix, je l'ai fait » ;

« Il me coupait la parole en m'embrassant lorsque je parlais à quelqu'un. Il me faisait honte en public » ;

« Je lui servais de kleenex. Il voulait toujours faire l'amour et éjaculait sans se soucier de moi » ;

« Il refuse d'utiliser un condom en disant que je comprendrais si je l'aimais vraiment ».

D'AUTRES FILLES ONT RAPPORTÉ DES AGRESSIONS SEXUELLES :

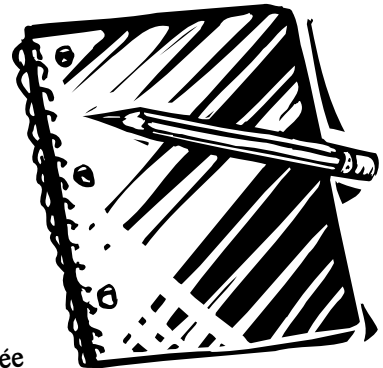
« Mon partenaire voulait coucher avec moi et je lui ai dit non. Il m'a bousculée et ne m'a pas reparlé pendant deux jours. Une autre fois, il a fait ce qu'il voulait malgré que je disais encore non » ;

« Après m'avoir fait boire trop, il m'a brassée et m'a obligée à avoir une relation sexuelle et pendant celle-ci, il me traitait de salope » ;

« Lorsqu'il a décidé qu'il voulait essayer la sodomie, il m'a attachée au lit et m'a pénétrée de force jusqu'à sa satisfaction. Pendant ce temps, je lui demandais d'arrêter, je criais et je me débattais de toutes mes forces » ;

« Il est venu chez moi, il pleuvait et il était tard. Quand je lui ai dit que je ne voulais pas faire l'amour, il m'a dit que j'étais méchante et il m'a menacée avec un couteau. Il m'a dit que cela ne lui avait rien rapporté de venir me voir » ;

« Il m'a forcée à lui faire une fellation dont je n'avais pas envie en me tenant par les épaules ».





Que faire si tu subis de la violence sexuelle ?

- Parles-en. Ne reste pas seul ou seule avec tes problèmes. Ce n'est pas toujours facile, mais c'est le meilleur moyen d'y faire face.
- Tu as sans doute désiré faire quelque chose pour tenter d'arrêter l'agression, mais sans peut-être réussir. Ne passe pas ton temps à t'accuser, il faut savoir que la responsabilité de la violence appartient à la personne qui commet l'agression.
- Communique avec un service comme Tel-jeunes afin de savoir si, par exemple, il est préférable de consulter un médecin.
- Si la personne à qui tu te confies ne te comprend pas ou ne te croit pas, ne te décourage pas, parle à une autre personne jusqu'à ce que quelqu'un t'écoute.
- Informe-toi en lisant sur les agressions sexuelles.
- Envisage de porter plainte. Des personnes-ressources peuvent t'aider dans cette démarche, informe-toi.

SI TU CESSES DE FRÉQUENTER CETTE PERSONNE :

- Il faut voir à ta sécurité. Fais-toi accompagner au besoin pendant certaines démarches : par exemple, pour lui dire que tu le ou la laisses à la suite de son comportement violent, pour aller chercher tes biens à l'appartement, etc.;
- Informe-toi des services mis à ta disposition et privilégie les moyens qui permettent de t'exprimer sur ce que tu vis et de reprendre confiance en toi.

SI TU DÉSİRES POURSUIVRE CETTE RELATION :

- Il faut voir à ta sécurité. Planifie ce que tu feras si une situation de violence sexuelle s'annonce encore afin de tenter de l'éviter ;
- Explique ce que tu as ressenti à ton ou à ta partenaire et demande un changement. Si rien n'évolue, il sera peut-être nécessaire d'envisager une rupture ;
- Mentionne à nouveau tes besoins et tes limites sur le plan de la sexualité et précise à quelles conditions tu veux rester.



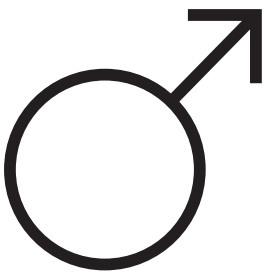
Des histoires de garçons

Même si leur nombre est moins élevé que celui des filles, les garçons aussi peuvent vivre de la violence sexuelle de la part d'une petite amie ou d'une copine. Un garçon peut souffrir tout autant qu'une fille de ces comportements blessants ou de ces agressions sexuelles. Il est en effet faux de penser qu'un garçon est toujours prêt et désireux de passer à l'acte sexuel. En plus, des garçons sont agressés par d'autres hommes :

« Elle riait de moi devant la gang en disant que je n'étais pas assez homme pour lui faire l'amour » ;

« Elle veut faire cela n'importe où, n'importe quand. Il y a des places ou des fois que ça ne me tente pas, mais elle s'en fout » ;

« J'étais dans un party, j'étais pas mal parti. Il y a un gars qui en a profité pour se frotter sur moi dans une chambre ».





Que faire ?

Que faire si tu es témoin ou si tu penses qu'il y a possibilité de violence sexuelle ?

- Cherche à empêcher l'agression, en tenant compte de ta sécurité.
- N'attends pas que la victime potentielle fasse une demande: offre de faire quelque chose, comme la raccompagner.
- Devant des vantardises de violence sexuelle de quelqu'un exprime ta désapprobation.
- Montre ton désaccord envers les violences sexuelles que ce soit des comportements sexuels blessants ou une agression sexuelle au sens de la loi.
- Aide et réconforte la victime.
- Appelle au besoin la police ou tout autre organisme d'aide.



Ta vie amoureuse ou ta vie de gang te place-t-elle dans des situations où tu risques de vivre une agression sexuelle?

Il y a des fois où rien ne peut prévenir une agression, mais quand on peut prévenir, pourquoi ne pas le faire? Personne ne veut vivre cela.

« SI TU CROIS ÊTRE VULNÉRABLE, TU VIENS DE FAIRE UN PREMIER PAS EN EN PRENANT CONSCIENCE. LE PAS SUIVANT, C'EST DE PARLER À QUELQU'UN QUI PEUT T'AIDER À VOIR CLAIR DANS TES RELATIONS AFIN DE MIEUX PROFITER DE LA SEXUALITÉ. »

Que faire si tu as commis de la violence sexuelle ?

- Reconnais que tu es responsable de tes actions plutôt que de blâmer l'autre.
- Parle de façon anonyme à une personne d'un centre d'écoute téléphonique.
- Apprends à reconnaître les indices de malaise chez ton ou ta partenaire.
- Vérifie ta compréhension des désirs et du consentement de l'autre.
- Apprends à respecter un refus.
- Fais les efforts nécessaires pour exprimer autrement ton agressivité.
- Fais le choix d'améliorer ta santé sexuelle.
- Consulte un organisme d'aide ou une personne-ressource (travailleur social ou travailleuse sociale, psychologue, etc.).

Alors, attention si :

...**ton ou ta partenaire :**

... dit et encourage ceux et celles qui font des remarques valorisant la violence sexuelle, le harcèlement sexuel, te traite en objet, a déjà fait preuve de violence physiquement ou psychologiquement envers toi ;

...**ta gang :**

... banalise des agressions sexuelles ou des prouesses sexuelles ou s'en vante, rassemble de nombreux garçons qui ont été violents ou harcelants envers des filles, encourage la surconsommation d'alcool ou de drogues, veut couper tes liens avec tes amis ou amies qui sont contre l'exploitation sexuelle ;

...**toi :**

... tu penses qu'il vaut mieux taire tes besoins ou tes limites sur le plan sexuel afin de garder un amoureux ou une amoureuse, tu as peu confiance en tes moyens de t'affirmer, tu veux faire partie de la gang à tout prix ;

...**le jour même :**

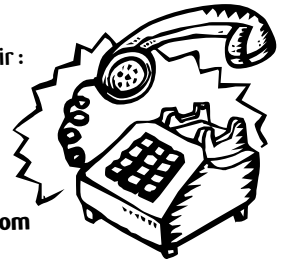
... tu consommes beaucoup sans rien prévoir pour ta sécurité, c'est un lieu isolé, tu ne connais personne qui peut t'aider et tu n'as pas les moyens de t'en aller.



N'oublie pas que les personnes-ressources qui t'entourent peuvent elles aussi te renseigner et te soutenir :

À l'école ou au CLSC : enseignante ou enseignant, psychologue, travailleuse ou travailleur social, psychoéducatrice ou psychoéducateur, etc.
Dans ton entourage : amis ou amis, parents, animatrices ou animateurs de loisirs ou d'activités sportives, etc.

- Tel-Jeunes : 1 800 263-2266 ou (514) 288-2266 ou www.teljeunes.com ou www.agressionsexuelle.com
- Gai-Écoute : 1 888 505-1010 ou (514) 866-0103 ou www.gai-ecoute.qc.ca



Gars Fille Secondaire IV Secondaire V

Rencontre : 1 2 3

Nom de l'école _____

Numéro du groupe _____

1. J'ai trouvé le contenu de la rencontre intéressant.



2. L'animatrice ou l'animateur était dynamique.



3. L'information était claire.



4. Je me suis senti-e à l'aise de participer.



5. J'ai appris de nouvelles choses.



6. Je sais davantage quoi faire pour aider une amie ou un ami qui vivrait ce problème.



7. Je sais davantage quoi faire s'il m'arrivait de vivre ce problème.



8. Je sais davantage à qui m'adresser s'il m'arrivait de vivre ce problème.



9. Je conseillerais à mes amies ou amis de participer à cette rencontre.



As-tu des réflexions, commentaires ou suggestions ?

Merci beaucoup de ta participation !

Questionnaire de réflexion personnelle sur les limites et les désirs sexuels

Certaines pratiques sexuelles peuvent te convenir ou ne pas te convenir. Tes désirs et tes limites peuvent varier selon le contexte. Ils subissent l'influence de tes valeurs personnelles. Coche dans la grille les gestes qui te conviennent selon les différents contextes énumérés.

CE QUI ME CONVIENT	S'embrasser	Se coller	Caresses sans toucher aux parties génitales	Caresses des seins, des fesses	Caresses des parties génitales	Masturbation de l'autre	Sexualité orale (fellation, cunnilingus)	Pénétration vaginale (coït)	Pénétration anale (sodomie)	Trip à trois
Dans une relation brève (un soir)										
Si je l'aime										
Si cela fait longtemps que l'on est ensemble										
Pas maintenant, plus tard peut-être										
Avec un ami ou une amie										
Quand je serai marié ou mariée										
Non, jamais										
N'importe où, n'importe quand										
Si je suis à l'aise avec la personne										
Seulement dans un endroit confortable										
Si personne ne peut nous voir ni nous entendre										
S'il n'y a pas de parents autour										

Inscris la date où tu as répondu au questionnaire _____; ainsi, tu pourras le réviser à une autre période de ta vie.

Si tu as un ou une partenaire, compare tes désirs et tes limites avec les siens. Assure-toi que vous êtes tous les deux à l'aise avec les gestes que vous posez et dans les contextes où cela a lieu.